

[Étiquette](#)[White papers](#)[Coupons](#)[Other](#)[Image](#)**MERCK SANTÉ ANIMALE****Intervet Canada Corp.****16750 ROUTE TRANSCANADIENNE, KIRKLAND, QC, H9H 4M7**

Commande par téléphone: 514-428-7013

Contactez-nous sans frais au: 866-683-7838

Fax: Commande par téléphone 888-498-4444

Site Web: www.merck-sante-animale.ca

Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude de l'information ci-incluse. La responsabilité est aux lecteurs de se familiariser avec l'étiquette du produit Canadien ou le feuillet d'information de l'emballage.

BOSS® POUR-ON**Merck Santé animale**

Insecticide liquide

GROUPE 3 INSECTICIDE

- **Insecticide de surface utilisé pour lutter contre les poux piqueurs, les poux suceurs, les mouches des cornes et les tiques d'Anderson, chez les bovins de boucherie et les vaches laitières en lactation ou non.**
- **GARANTIE : Permethrine à 5,0 % p/p.**
- **AGRICOLE**
- **N° D'HOMOLOGATION 25488. LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.**
- **ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX.**
- **LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.**
- **GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.**

MODE D'EMPLOI

L'insecticide liquide **BOSS POUR-ON** est prêt à être utilisé. Il n'est pas nécessaire de le diluer. Il est utilisé pour lutter contre les poux piqueurs, les poux suceurs, les mouches des cornes et les tiques d'Anderson (*Dermacentor andersoni*). Appliquer l'insecticide liquide BOSS POUR-ON à raison de 3 mL/45 kg (1/10 once liquide/100 lb) de poids vif jusqu'à concurrence de 30 mL (1 once liquide), quel que soit l'animal. Verser le long du dos et sur la face en évitant tout contact avec les yeux et la gueule. L'insecticide liquide BOSS POUR-ON peut également être appliqué sur la face à l'aide d'un linge légèrement imbibé de produit. Répéter le traitement au besoin, mais pas plus d'une fois toutes les deux semaines. Pour lutter contre les tiques d'Anderson, appliquer localement juste avant de conduire les bêtes dans des pâturages infestés. Il pourrait être nécessaire d'administrer un ou deux traitements par année. Ne pas administrer plus d'un traitement toutes les deux semaines. Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage. Le contenu d'une bouteille (900 mL) peut servir à 30 traitements et plus, selon la taille de l'animal traité. Le contenu d'une bouteille (3,785 L) peut servir à 126 traitements et plus, selon la taille de l'animal traité.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : L'insecticide liquide BOSS POUR-ON renferme de la perméthrine (un insecticide du groupe 3), une pyréthrine de synthèse. Toute population d'insectes peut comprendre des individus qui présentent une résistance naturelle à la perméthrine ainsi qu'à d'autres insecticides du groupe 3. L'exposition continue ou répétée à ce groupe d'insecticides entraîne rapidement l'émergence d'insectes nuisibles résistants, ce qui peut mener à l'inefficacité du produit. Au Canada, une résistance à la perméthrine a déjà été observée dans des populations de mouches des cornes. Par conséquent, ce produit devrait être utilisé conformément aux stratégies de gestion de la résistance en vigueur.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide liquide BOSS POUR-ON avec des insecticides d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.
2. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
3. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
4. Consulter les autorités provinciales et le spécialiste local des interventions sur le terrain pour toute autre mesure relative à la gestion de la résistance aux pesticides et/ou à la Lutte intégrée visant à limiter la population d'insectes nuisibles pour les bovins dans votre secteur.
5. Pour plus d'information ou pour signaler les cas possibles de résistance, communiquer avec Intervet Canada Corp. au (866) 683-7838.

PRÉCAUTIONS : Chez les vaches laitières, NE PAS administrer en combinaison avec un autre produit contenant de la perméthrine. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU.** Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement à l'eau et au savon toute surface de la peau ayant été en contact avec le produit. Éviter d'inspirer les vapeurs du produit. N'employer que dans un endroit bien aéré. Porter des vêtements de protection et des gants résistant aux agents chimiques pendant l'application du produit. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements de la maison avant de les réutiliser. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Si le produit entre en contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Si le produit entre en contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En provoquant le vomissement chez une personne ayant accidentellement ingéré cette substance légèrement toxique, on peut augmenter le risque de pneumonie chimique ou d'œdème pulmonaire imputable à l'aspiration d'un solvant à base d'hydrocarbures. Ne provoquer le vomissement que sous la surveillance d'un médecin.

ENTREPOSAGE : Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer le produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

En cas de fuite ou de déversement sur le plancher ou sur de l'asphalte, absorber le produit avec du sable, de la terre ou un absorbant synthétique. Ne pas réutiliser le contenant. Protéger du gel.

ÉLIMINATION : Élimination du contenant. *Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant : rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.*

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est très toxique pour les poissons. Utiliser avec prudence à proximité des plans d'eau. Ne pas contaminer l'eau en y nettoyant l'équipement ou en y déversant les restes de produit.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES : Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Marque déposée d'Intervet Inc., utilisée sous licence.

Intervet Canada Corp., filiale de Merck & Co., Inc., 16750, route Transcanadienne, Kirkland, QC H9H 4M7

1 866 683-7838

CONTENU NET :	
900 mL	129987 R1
3,785 litres	142587 R1

CPN: 1308230.0

By using this site, you agree to the [Terms of Service](#) and [Privacy Policy](#).

Updated April 12, 2018

Copyright 2018 - Animalytix LLC